

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX EXCURSIONS/VOYAGES

(à compléter, signer et retourner obligatoirement pour toute inscription)



107 avenue du Général Michel Bizot
75012 Paris
06 85 03 22 99

Bulletin d'inscription à l'excursion/ au voyage

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

Téléphone..... Mail :

Ci-joint un chèque d'ACOMPTE de€ (pour les voyages)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Seuls les membres de l'association EVASIONS CULTURELLES, à jour de leur cotisation annuelle, peuvent participer aux excursions et voyages organisés par l'association.

L'adhérent peut annuler **par écrit** à tout moment l'excursion ou le voyage avant la date du départ par courrier/courriel à jocelyne.schlemer-inscriptions@sfr.fr pour les excursions ou charrier.sy@evasions-culturelles.fr pour les voyages moyennant la déduction de frais de dossier.

Le remboursement du prix total de l'excursion ou du voyage minoré des frais de dossier tels que détaillés ci-dessous sera effectué sous forme d'avoir valable pour l'année civile en cours pour une prochaine excursion ou un prochain voyage.

- L'annulation reçue plus de 2 semaines avant la date de départ donnera lieu à une retenue de 30%
- L'annulation reçue de 15 jours à 5 jours avant la date du départ, donnera lieu à une retenue de 50%
- L'annulation reçue à moins de 5 jours de la date du départ donnera lieu à une retenue de 100%

ASSURANCE ANNULATION APPLICABLE AUX VOYAGES

Une assurance annulation **facultative** souscrite auprès de la MAIF permet de prendre en charge l'**intégralité** des frais de dossier en cas de force majeure (décès, maladie nécessitant de garder la chambre au moins 8 jours sur envoi du certificat correspondant, licenciement économique, etc...).

Le remboursement du montant du voyage par la MAIF sera effectué par chèque ou par virement au choix de l'adhérent. Les garanties du contrat sont adressées au moment de la souscription de l'assurance

* Toute inscription à une excursion non réglée un mois avant la date de départ sera annulée.

*En cas de force majeure ou d'un nombre insuffisant de participants, l'association se réserve le droit d'annuler l'excursion ou le voyage. Le remboursement serait alors effectué sans autre indemnité.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation aux excursions et/ou voyages d'Évasions Culturelles et les accepter.

Date et signature

A envoyer à :

Mme Jocelyne SCHLEMER, 4 avenue de Villiers 91210 – DRAVEIL - **pour les EXCURSIONS**

Mme Sylvie CHARRIER, 168 Quai de Jemmapes – 75010 – PARIS - **pour les VOYAGES**